

# REUNION DU 28 AVRIL 2009

L'An Deux Mille Neuf, le 28 Avril 2009,

Sur convocation du 21 Avril 2009, le Conseil Municipal de BOURCEFRANC-LE-CHAPUS s'est réuni le 28 Avril 2009 à 18 h 15 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur ROUSSEAU J.L., Maire.

**ETAIENT PRESENTS** :MMES ET MM EYRAUD, MENADIER, ROUSSEAU, CHARLES, BERBUDEAU, GERMAIN, ROUMILHAC, GORET, DUBOIS, PETROWISTE, PEDELMAS, BOUYER, PARAGE, MEMBRUT, GUEGAND, CAZAJOUS.

**ABSENTS REPRESENTES** :

M SORLUT (représenté par Monsieur ROUSSEAU E.)

M GALINET (représenté par Monsieur le Maire)

Mme LANDE (représentée par Madame EYRAUD)

M FORRLER (représenté par Monsieur MENADIER)

M POITOU (représenté par Monsieur BERBUDEAU)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur BOUYER Patrick

**Monsieur le Maire propose de rajouter une question à l'ordre du jour à savoir :**

Inscription en investissement de biens de faible valeur

Le Conseil Municipal se prononce favorable, à l'unanimité, pour que cette question soit ajoutée à l'ordre du jour.

**Après un bref rappel de l'ordre du jour de la dernière séance donné par Monsieur le Maire, le compte-rendu du Conseil Municipal du Mardi 24 Mars 2009 est adopté à l'unanimité.**

## **1 – Subventions 2009 aux associations**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que lors du vote du Budget 2009, il a été prévu une enveloppe pour l'attribution des subventions aux associations. Il demande au Conseil de se prononcer sur les propositions de la Commission des Finances et du bureau municipal. Il rappelle que les demandes s'élèvent à 41 475 €. La commission des finances propose un montant global de subvention de 38 415.70 €.

Le Conseil, entendu les propositions de la Commission des Finances et après débats, décide, **à l'unanimité**, d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	Montant versé en 2008	Montant demandé 2009	Montant voté 2009
Des Habitants de la Chainade et de Nodes	200,00 €	300,00 €	200,00 €
de la FNACA	200,00 €	200,00 €	200,00 €
De l'Avenir de Marennes	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
Les Arts Plastiques	200,00 €	300,00 €	200,00 €
Le Goëland	250,00 €	300,00 €	300,00 €
de La Plage des Poètes	400,00 €	400,00 €	400,00 €
de l'Amicale du Corps de Sapeurs Pompiers	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Anciens Combattants	100,00 €	0,00 €	100,00 €
du Comité de Jumelage	1 500,00 €	2 000,00 €	1 700,00 €
des Anciens Marins	100,00 €	100,00 €	100,00 €
de Bourcefranc Coutures et Loisirs	200,00 €	200,00 €	200,00 €
de M.A.M.B.O.	1 650,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Aux Amis du Vieux Chapus	300,00 €	300,00 €	300,00 €
De Cartes et Jeux	250,00 €	250,00 €	200,00 €
de l'Etoile Sportive Bourcefrançaise	0,00 €	5 000,00 €	4 500,00 €
de la Foulée Bourcefrançaise	914,00 €	914,00 €	914,00 €
De la Comédie du Louvois	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Du RUGBY CLUB DU BASSIN	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Du Tennis Club du Bassin Marennes Bourcefranc	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
du Club Pongiste du Pays de Marennes Oléron	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
de l'Association Bibliothèque "Plaisir de Lire"	2 300,00 €	2 500,00 €	2 300,00 €
de l'Office de Tourisme	7 600,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
de la Pétanque Bourcefrançaise	183,00 €	183,00 €	183,00 €
de la Gymnastique Volontaire	1 200,00 €	1 300,00 €	1 200,00 €
de l'U.N.R.P.A.	120,00 €	120,00 €	120,00 €
de la Société de Chasse	250,00 €	300,00 €	250,00 €
de l'Amicale Bouliste	1 450,00 €	1 520,00 €	1 500,00 €
VCCM	0,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €
Pêche Carrelets et Moulinets	0,00 €	800,00 €	400,00 €
AIRGOM	0,00 €	250,00 €	250,00 €
APCA	0,00 €	650,00 €	300,00 €
CNAS	5 558,70 €	5 558,70 €	5 558,70 €
Les Médailleurs Militaires			90,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>31 875,70 €</b>	<b>41 395,70 €</b>	<b>38 415,70 €</b>

### Vote pour 18

**Abstentions : 4 (Monsieur MENADIER disposant du pouvoir de M FORRLER s'abstient en tant que Président de l'office du Tourisme et Madame EYRAUD disposant du pouvoir de Mme LANDE)**

## **2 – Demande de subvention pour les travaux de réfection de l'électricité de l'école élémentaire**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adresser une demande de subvention au Conseil Général dans le cadre des travaux de réfection de l'électricité de l'école élémentaire. En effet, les rapports de contrôle réalisés par l'Apave soulignent la vétusté du système électrique. Aussi, il devient nécessaire de réaliser des travaux de mise aux normes. Monsieur le Maire précise que l'on doit pouvoir obtenir 40 % de participation par le Conseil Général.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré ;

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour les travaux de réfection de l'électricité de l'école élémentaire pour un montant de 21 298.59 € HT auprès des services du Conseil Général.

**Vote pour à l'unanimité**

## **3 – Participation d'une équipe de la commune à la course de « Joëlettes » 2009 du Rotary**

Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention au Rotary de Rochefort afin qu'une équipe de coureurs de Bourcefranc – le Chapus participe à la course de Joëlettes du mois de mai 2009. Cette course de 10 Km qui se déroule cette année à Port des Barques le 23 mai 2009, permet à de jeunes handicapés, installés dans une joëlette, de concourir dans une équipe de coureurs. Monsieur GORET Bernard représentera la commune de Bourcefranc – Le Chapus avec trois autres personnes. Monsieur le Maire précise qu'une discussion est en cours pour étudier la possibilité d'organiser cette course sur Bourcefranc – Le Chapus en 2010.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré ;

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention de 150 € au Rotary de Rochefort afin qu'une équipe de coureurs de la commune participe à la course 2009 de Joëlettes.

**Vote pour à l'unanimité**

## **4 – Demande de dérogation au repos dominical du magasin Lidl**

Monsieur le Maire fait part de la demande de dérogation au repos dominical pour les mois de juillet et août 2009 formulée par la direction régionale des magasins Lidl.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis concernant cette demande de dérogation.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

ACCEPTE à l'unanimité de donner une suite favorable à la demande de dérogation formulée par la direction régionale du magasin Lidl.

**Vote pour à l'unanimité**

## **5 – Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs afin de créer le poste de brigadier chef principal.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré ;  
**APPROUVE** le tableau des effectifs ci-dessous :

**Commune de Bourcefranc-Le Chapus**

<b>TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01 05 2009</b>			
<b>Titulaire</b>	<b>EFFECTIFS</b>	<b>TNC</b>	<b>POURVUS</b>
<b>Service Administratif</b>			
Directeur Général des Services	1		1
Attaché ( <i>Détachement DGS</i> )	1		0
Adjoint administratif principal 1ère classe	2		2
Adjoint administratif de 2ème classe	5	2	5
<b>Service Technique</b>			
Technicien Supérieur Principal	1		
Technicien Supérieur	1		1
Agent de maîtrise	2	1	2
Adjoint technique principal de 1ère classe	1		1
Adjoint technique de 2ème classe	16	1	16
Adjoint technique de 1ère classe	1		
Adjoint technique principal de 2ème classe	2		2
Agent spécialisé des écoles maternelles 1ère classe	1		1
Agent spécialisé des écoles maternelles 2ème classe	1		1
<b>Police Municipale</b>			
Brigadier	1		1
Brigadier Chef Principal	1		
Chef de service	1		1
<b>Non Titulaires</b>			
Contrat avenir	1		1
Contrat d'accompagnement à l'emploi	1	2	1
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>		<b>36</b>

**Vote pour à l'unanimité**

**6 – Décisions du maire prises dans le cadre de ses délégations**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé un contrat de location d'un système téléphonique auprès de la société ESPACE MEDIA pour un montant de 98.50 € HT par mois contre 158 € HT actuellement. Ce renouvellement permet de faire une économie importante par rapport au coût de la location actuelle, du fait de la baisse du prix du matériel téléphonique. Monsieur le Maire indique également que les messages d'accueil ont été réalisés par une société de communication.

**7 – Demande de Madame la Présidente de la bibliothèque de procéder à un « désherbage » (déclassement des livres usagés).**

Madame la Présidente de la bibliothèque souhaite obtenir l'accord du Conseil Municipal afin de procéder à un déclassement des livres usagés.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré ;

**AUTORISE** Madame la Présidente de la bibliothèque « au plaisir de lire » à procéder à un déclassement des livres usagés.

**Vote pour à l'unanimité**

## 8 – Inscription en investissement de biens de faible valeur

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré ;

APPROUVE l'inscription en investissement des biens de faible valeur suivants :

<b>DECATHLON</b>	<b>Vélos et casques enfants – Ecole maternelle</b>	<b>473.57 € HT</b>
<b>AGRISEM</b>	<b>Doseur DI2 pour engrais – Serre municipale</b>	<b>358.57 € HT</b>

### Vote pour à l'unanimité

### Questions diverses

#### 1 – Mobilier du Sémaphore

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission mobilier a arrêté le choix en ce qui concerne les fauteuils de spectacle et les tables. Ainsi, ce sont 200 fauteuils qui seront achetés cette année et 200 autres l'année prochaine. 30 tables seront également achetées. Le budget de cette acquisition est d'un peu plus de 38 000 € TTC. Monsieur le Maire précise que les fauteuils ne seront utilisés que dans la configuration spectacle. Dans les autres configurations ce sont les chaises « coques » qui seront utilisées.

#### 2 – Information du Président de la Communauté de Communes

Le dimanche 17 mai une randonnée à vélo sur les chemins de la Seudre est organisée. En ce qui concerne Bourcefranc – Le Chapus, le départ est prévu à 10 h 30 avec un rendez-vous à 12 h 00 au moulin des loges. Des visites du moulin et du marais seront organisées l'après-midi.

Monsieur le Maire indique également que la fête du vélo ne pourra avoir lieu cette année, du fait des élections européennes qui se déroulent le même jour.

3 – Monsieur MENADIER intervient suite à l'article de Monsieur PATSOURIS. Il dit avoir été choqué car Monsieur PATSOURIS attaque le maire et nie de ce fait le travail réalisé par les commissions municipales sur ce dossier. Le permis de construire, contrairement à ce qu'écrit Monsieur PATSOURIS est le fruit d'une décision mûrement réfléchie.

Monsieur MENADIER constate une différence de traitement entre les rives nord et le sud de la Seudre.

Monsieur BOUYER s'étonne que Monsieur PATSOURIS parle d'une vingtaine d'entreprises ostréicoles installées sur la rue Fort Louvois et se demande où il peut les trouver.

Monsieur MENADIER indique que la procédure de révision du PLU a duré cinq années et qu'il est dommage que la SRC n'ait été présente qu'une fois.

Monsieur MENADIER propose donc au Conseil Municipal de voter une motion de soutien à Monsieur le Maire.

Vote à main levée : Pour 21 voix  
Contre 1 voix (Mme CAZAJOUS)

4 – Monsieur DUBOIS intervient dans le cadre de l'association « Pêche, Carrelets et Moulinets » et demande quelle est la position de la mairie au sujet de la réhabilitation de l'ancien embarcadère.

Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas défavorable à ce projet ; cependant il n'y a pas d'éléments suffisants aujourd'hui pour arrêter une position. Ce sont les services de l'Etat qui doivent être convaincus car au bout du compte ce sera une histoire d'argent.

5 - Monsieur BOUYER demande si la mairie pourrait installer un conteneur afin que les pêcheurs puissent y déposer les étoiles de mer.

Monsieur BERBUDEAU dit qu'il faut les laisser sécher avant de les remettre à l'eau.

Monsieur MENADIER dit que les trois pieds qui pourrissent au soleil, c'est une honte pour le port et notamment pour les touristes.

Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas possible de les mettre en déchetterie.

Monsieur MENADIER demande à ce qu'elles ne soient pas déposées devant le Terminus et pense qu'il convient de demander à la section régionale de proposer une solution.

Monsieur le Maire répond que cela fait plus de 10 ans que la section doit trouver, pour les professionnels conchylicoles et pêcheurs, une filière d'élimination des déchets (moules, poches etc...).

Monsieur BERBUDEAU dit qu'il a saisi la section régionale dans l'hiver au sujet des étoiles de mer et qu'à ce jour il n'a toujours pas de réponse.

6 – Mme MEMBRUT demande où l'on doit prévoir le pique-nique des associations.

Monsieur le Maire dit que l'on pourrait l'organiser sur le terrain de l'école de voile.

7 – Mme CAZAJOUS propose que la commission, composée d'élus, travaillant sur l'accessibilité des handicapés sur le territoire communautaire soit élargie à des personnes souffrant de handicaps.

Monsieur le Maire dit qu'il s'agit là d'une bonne idée.

Monsieur MENADIER indique que pour l'instant il s'agit de fixer le périmètre de l'étude.

Monsieur le Maire confirme mais précise que dans chaque commune une commission sera constituée.

Mme EYRAUD rappelle qu'elle avait proposé que Mme DELBOUIS puisse participer.

Monsieur le Maire propose également de contacter M GRELOT.

8 – Mme CAZAJOUS demande des précisions sur le montant des travaux de la salle du Sémaphore suite à l'article paru dans le sud ouest du samedi 25 avril.

Monsieur le Maire, après l'intervention du Directeur des Services qui précise qu'il faut distinguer les montants HT et TTC et qu'il faut tenir compte de toutes les missions notamment celle de la maîtrise d'œuvre, propose d'apporter une réponse précise lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

9 – Monsieur PEDELMAS demande la raison pour laquelle les puits doivent être déclarés.

Monsieur le Maire répond que le syndicat recense les puits afin de connaître les foyers susceptibles de rejeter des eaux dans le tout à l'égoût sans facturation.

10 - Monsieur BERBUDEAU demande à ce que le système de vidéo surveillance du port soit amélioré afin de mieux identifier les responsables de vols ou de dégradations.

Monsieur BOUYER indique qu'il est dommage que l'on ne puisse pas arrêter les auteurs des vols.

Monsieur le Maire répond que suite à l'incendie du ponton du port sud, la gendarmerie a ouvert une enquête et qu'elle dispose d'éléments.

**Séance levée à : 19 h 43**